



No de résolution
ou annotation

Séance ordinaire du 10 juin 2024

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs tenue le 10 juin 2024 à 19 h 30 au Centre communautaire situé au 1, chemin Fournel, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0.

Sont présents :

Monsieur John Dalzell, conseiller;	District 1
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;	District 2
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;	District 4
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;	District 5
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller	District 6

Sont absents :

Madame Helen Morrison, conseillère	District 3
---	-------------------

Formant quorum sous la présidence de madame Catherine Hamé, mairesse.

Est également présente madame Anne-Claire Robert, directrice générale et greffière-trésorière.

À 19 h 30, la mairesse déclare la séance ouverte.

8237-06-24 2.0

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DUPUIS, CONSEILLER d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

- 1.0 Ouverture de l'assemblée**
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour**
- 3.0 Suivi des questions posées à la dernière assemblée**
- 4.0 Adoption du procès-verbal**
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2024**
- 5.0 Finances, Administration et Greffe**
 - 5.1 Journal des factures payées et des factures à payer**
 - 5.2 Dépôt du rapport de dépenses au 31 mai 2024**
 - 5.3 Financement du règlement numéro 498-2020 concernant les installations septiques de type puisards**
 - 5.4 Soumissions pour l'émission de billets - Financement du règlement numéro 498-2020 concernant les installations septiques de type puisards**
 - 5.5 Appui du conseil pour la mise en candidature de la Municipalité au Prix du mérite municipal 2024 pour le projet « L'eau pour tous »**
 - 5.6 Modifications à la Politique sur les frais remboursables lors d'un déplacement et autres frais**
 - 5.7 Appui du conseil - Demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec**
 - 5.8 Octroi de contrat pour la surveillance des travaux – Réfection des chemins Filion et Fournel**
 - 5.9 Ajustements dans le règlement d'emprunt numéro 310-2012**
 - 5.10 Ajustements dans le règlement d'emprunt numéro 270-2011**
 - 5.11 Mandat d'accompagnement en ressources humaines**
- 6.0 Travaux publics et voirie – SANS OBJET**



No de résolution
ou annotation

Séance ordinaire du 10 juin 2024

7.0 Loisirs, culture et vie communautaire

- 7.1 Entente avec la Ville de Prévost pour le baseball mineur
- 7.2 Adoption du nouveau programme d'aide-animateur

8.0 Urbanisme

- 8.1 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 22 mai 2024
- 8.2 Avis de motion et adoption du premier projet de règlement numéro 1001-44-2024 modifiant le règlement de zonage 1001 afin de préciser les constructions accessoires pour les usages de la classe P-1
- 8.3 Adoption du deuxième projet du règlement numéro 1001-43-2024 modifiant le règlement de zonage 1001 afin de préciser l'autorisation relative à l'installation d'un quai pour les usages commerciaux, industriels et publics
- 8.4 Avis de motion et adoption du premier projet du règlement numéro 1000-2024 concernant le plan d'urbanisme
- 8.5 Avis de motion et dépôt du projet du règlement numéro 480-2024 sur les nuisances
- 8.6 Avis de motion et adoption du premier projet du règlement numéro 337-2024 concernant les ententes avec les promoteurs relativement à des travaux municipaux

9.0 Sécurité publique et incendie

- 9.1 Nomination d'un (1) lieutenant éligible

10.0 Environnement

- 10.1 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif en environnement tenue le 3 juin 2024
- 10.2 Demande de subvention au Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) pour le projet sentiers du village
- 10.3 Adoption du règlement d'emprunt numéro 603-2024 modifiant la clause de taxation du règlement 603-2023

11.0 Divers

12.0 Correspondance

13.0 Période de questions

14.0 Levée de la séance

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

3.0 Suivi des questions posées à la dernière assemblée

Madame la mairesse fait un suivi des questions posées lors de la dernière assemblée.

4.0 Adoption du procès-verbal

8238-06-24

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2024

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu individuellement le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2024.



No de résolution
ou annotation

Séance ordinaire du 10 juin 2024

IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE DESROSIERS, CONSEILLÈRE

D'approuver le procès-verbal du 13 mai 2024.

POUR :

- Monsieur John Dalzell, conseiller;
- Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
- Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
- Madame Caroline Desrosiers, conseillère.

SEULS LES CONSEILLERS PRÉSENTS À LA SÉANCE VISÉE PAR CETTE RÉOLUTION VOTENT.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS VOTANTS

5.0 FINANCES, ADMINISTRATION ET GREFFE

8239-06-24 5.1

Journal des factures payées et des factures à payer

IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DUPUIS, CONSEILLER

D'accepter la liste des factures payées au 31 mai 2024 pour un montant de 211 797,13 \$.

- Chèques numéros : 20842, 20844 à 20845 et 20843 ;
- Dépôts directs numéros : 1849 à 1860, 1861 à 1871 et 1840 ;
- Prélèvements bancaires numéros : 2955 à 2960, 2961 et 2962 à 2969.

D'accepter la liste des factures à payer au 31 mai 2024 pour un montant de 322 537,62 \$

- Chèques numéros : 20846 à 20870 ;
- Dépôts directs numéros : 1872 à 1929.

POUR :

- Monsieur John Dalzell, conseiller;
- Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
- Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
- Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
- Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8240-06-24 5.2

Dépôt du rapport de dépenses au 31 mai 2024

Catherine Hamé, mairesse dépose au conseil le rapport des dépenses au 31 mai 2024.

8241-06-24 5.3

Financement du règlement numéro 498-2020 concernant les installations septiques de type puisards

ATTENDU QUE conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de la paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs souhaite emprunter par billets pour un montant total de 388 600 \$ qui sera réalisé le 17 juin 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts	Pour un montant de
498-2020	388 600 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;



No de résolution
ou annotation

Séance ordinaire du 10 juin 2024

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 498 2020, la Municipalité de la paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ce règlement.

IL EST PROPOSÉ PAR JOHN DALZELL, CONSEILLER

Que le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 17 juin 2024 ;
2. Les intérêts seront payables semi annuellement, le 17 juin et le 17 décembre de chaque année ;
3. Les billets seront signés par la mairesse et la greffière-trésorière;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

Année	Montant	Notes
2025.	18 200 \$	-
2026.	19 100 \$	-
2027.	20 000 \$	-
2028.	21 000 \$	-
2029.	22 000 \$	À payer en 2029
2029.	288 300 \$	À renouveler

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 498-2020 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 17 juin 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Soumissions pour l'émission de billets - Financement du règlement numéro 498-2020 concernant les installations septiques de type puisards

8242-06-24 5.4

ATTENDU QUE la Municipalité de la paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 17 juin 2024, au montant de 388 600 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.



No de résolution
ou annotation

Séance ordinaire du 10 juin 2024

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA		
18 200 \$	4,72000 %	2025
19 100 \$	4,72000 %	2026
20 000 \$	4,72000 %	2027
21 000 \$	4,72000 %	2028
310 300 \$	4,72000 %	2029
Prix : 100,00000		Coût réel : 4,72000 %
2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.		
18 200 \$	4,65000 %	2025
19 100 \$	4,50000 %	2026
20 000 \$	4,45000 %	2027
21 000 \$	4,40000 %	2028
310 300 \$	4,40000 %	2029
Prix : 98,47600		Coût réel : 4,78907 %
3 - CAISSE DESJARDINS DE LA RIVIERE-DU-NORD		
18 200 \$	4,86000 %	2025
19 100 \$	4,86000 %	2026
20 000 \$	4,86000 %	2027
21 000 \$	4,86000 %	2028
310 300 \$	4,86000 %	2029
Prix : 100,00000		Coût réel : 4,86000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse.

IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DUPUIS, CONSEILLER

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

Que la Municipalité de la paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 17 juin 2024 au montant de 388 600 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 498-2020. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans ;

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7449



No de résolution
ou annotation

Séance ordinaire du 10 juin 2024

8243-06-24 5.5

Appui du conseil pour la mise en candidature de la Municipalité au Prix du mérite municipal 2024 pour le projet « L'eau pour tous »

ATTENDU l'intégration des valeurs de la Municipalité dans l'aménagement du noyau villageois et du respect de notre slogan « La nature à l'état pur » ;

ATTENDU le travail acharné du conseil municipal dans l'implication citoyenne afin d'assurer l'acceptabilité sociale du projet « L'eau pour tous », et ce, depuis 2022 ;

ATTENDU l'aboutissement de tout ce travail par la mise en place d'un projet pilote d'accès à la baignade en nature, par l'acquisition d'un lac avec un parc de 32 000 pieds carrés ainsi que par la gratuité de la location d'embarcations nautiques pour les résidents de notre territoire lors de la saison estivale 2024;

ATTENDU l'aménagement d'un sentier multifonctionnel pour la mise en valeur des espaces hydriques naturels du noyau villageois.

IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE DESROSIERS, CONSEILLÈRE

D'appuyer le dépôt de la candidature de la Municipalité au Prix du mérite municipal, dans la catégorie Aménagement du territoire et urbanisme pour le projet « L'eau pour tous ».

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8244-06-24 5.6

Mise à jour de la Politique sur les frais remboursables lors d'un déplacement et autres frais

ATTENDU QUE la Politique sur les frais remboursables lors d'un déplacement et autres frais a initialement été adoptée le 13 août 2018 via la résolution numéro 6455-08-18 ;

ATTENDU QU'afin de rejoindre les normes de 2024, une mise à jour des tarifs se retrouvant dans ladite politique était nécessaire.

IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE DESROSIERS, CONSEILLÈRE

D'annuler la Politique sur les frais remboursables lors d'un déplacement et autres frais adoptée le 13 août 2018 ;

D'adopter la Politique sur les frais remboursables lors d'un déplacement et autres frais soumise à la présente assemblée.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



No de résolution
ou annotation

Séance ordinaire du 10 juin 2024

8245-06-24 5.7

Appui du conseil - Demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec

ATTENDU la résolution numéro 139-05-2024 de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot en demande d'appui à la Municipalité d'Upton pour la demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec ;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, le gouvernement du Québec peut introduire des taxes sur les services de la Sûreté du Québec (SQ) ;

ATTENDU QUE les municipalités locales doivent déboursier 50 % des coûts pour le service de la SQ selon le règlement prévu à cet effet ;

ATTENDU QUE le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de s'accroître ;

ATTENDU QUE les municipalités locales sont assujetties aux décisions gouvernementales concernant le financement de la SQ ;

ATTENDU QUE les contribuables locaux subissent une pression fiscale croissante en raison de cette contribution élevée ;

ATTENDU QUE le taux de taxe de la SQ est actuellement déterminé de manière unilatérale, sans consultation ni prise en compte des besoins et des capacités financières des municipalités ;

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

De demander formellement au gouvernement du Québec une révision de la Loi sur la fiscalité municipale relative aux services policiers afin de revoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la Sûreté du Québec ;

De transmettre la présente résolution aux instances suivantes, soit au ministère des Affaires municipales, au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec, au député de Saint-Hyacinthe-Bagot, monsieur Simon-Pierre Savard-Tremblay, à la MRC d'Acton Vale, à la MRC des Maskoutains, à l'Association des directeurs municipaux du Québec, à la Fédération des municipalités du Québec, à l'Union des municipalités du Québec, aux MRC et Municipalités du Québec.

POUR :

- Monsieur John Dalzell, conseiller;
- Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
- Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
- Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
- Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8246-06-24 5.8

Octroi de contrat pour la surveillance des travaux – Réfection des chemins Filion et Fournel

ATTENDU l'obtention d'une subvention pour la réalisation de travaux de réfection pour les chemins Filion et Fournel ;

ATTENDU les demandes de soumissions présentement en cours pour réaliser les travaux ;



No de résolution
ou annotation

Séance ordinaire du 10 juin 2024

ATTENDU la réception d'une offre de service de la Fédération québécoise des Municipalités (FQM), section ingénierie, en date du 13 mai 2024 pour effectuer les travaux ;

ATTENDU que la FQM est considérée comme un organisme public et peut contracter avec la municipalité peu importe le montant de la dépense conformément à l'article 938 du Code municipal du Québec.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'octroyer un contrat à la FQM conformément à une soumission en date du 13 mai 2024, no référence 532770352302, pour effectuer la surveillance des travaux de réfection des chemins Filion et Fournel pour un montant d'honoraire estimé à 152 200 \$ taxes nettes.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

La somme sera imputée au poste budgétaire numéro 23-04000-721 code complémentaire 252.

8247-06-24 5.9

Ajustements dans le règlement d'emprunt numéro 310-2012

ATTENDU QUE suite à l'opération cadastrale du 8 avril 2021, des modifications doivent être apportées au règlement d'emprunt numéro 310-2012.

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN HARVEY, CONSEILLER

D'ajouter le matricule 5479-38-4352 ;

De modifier le matricule 5479-39-3125 pour le 5479-39-5922 ;

De retirer le matricule 5479-77-7285.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8248-06-24 5.10

Ajustements dans le règlement d'emprunt numéro 270-2011

ATTENDU QU'à la suite de l'opération cadastrale du 8 avril 2021, des modifications doivent être apportées au règlement d'emprunt numéro 270-2011.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'ajouter le matricule 5479-38-4352 ;



No de résolution
ou annotation

Séance ordinaire du 10 juin 2024

De modifier le matricule 5479-39-3125 pour le 5479-39-5922 ;

De retirer le matricule 5479-77-7285.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8249-06-24 5.11

Mandat d'accompagnement en ressources humaines

ATTENDU l'échéance de la convention collective des employés cols blancs et cols bleus au 31 décembre 2024 ;

ATTENDU QUE les parties ont convenu d'une négociation débutant en septembre 2024.

IL EST PROPOSÉ PAR JOHN DALZELL, CONSEILLER

De mandater la firme Les Associés DSC pour un montant maximal de 25 000 \$ afin d'accompagner la partie patronale lors de ladite négociation.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

La somme sera imputée au poste budgétaire numéro 02-19000-411.

6.0 **TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE – SANS OBJET**

7.0 **LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

8250-06-24 7.1

Entente avec la Ville de Prévost pour le baseball mineur

ATTENDU la possibilité de conclure une entente avec la Ville de Prévost pour le baseball mineur afin que nos citoyens puissent bénéficier du tarif résident.

IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DUPUIS, CONSEILLER

D'autoriser Anne-Claire Robert, directrice générale à signer cette entente afin de la rendre effective.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller



No de résolution
ou annotation

Séance ordinaire du 10 juin 2024

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8251-06-24 7.2

Adoption du nouveau programme d'aide-animateur

ATTENDU QU'une relève en animation serait un atout majeur pour assurer la pérennité du camp de jour de la Municipalité.

IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DUPUIS, CONSEILLER

De mandater madame Anne-Claire Robert, directrice générale et greffière-trésorière à mettre en place le nouveau programme d'aide-animateur ;

De réserver la somme de 2 750 \$ pour les bourses qui seront remises aux aides-animateurs lors de la Soirée Gala du personnel du camp de jour prévue pour le jeudi 15 août prochain.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

La somme sera imputée au poste budgétaire numéro 02-70151-142.

8.0 URBANISME

8252-06-24 8.1

Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 22 mai 2024

Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller dépose le procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 22 mai 2024.

8253-06-24 8.2

Avis de motion et adoption du premier projet de règlement numéro 1001-44-2024 modifiant le règlement de zonage 1001 afin de préciser les constructions accessoires pour les usages de la classe P-1

Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller dépose un avis de motion que lors d'une prochaine assemblée un projet de règlement sera soumis au vote afin de modifier le règlement numéro 1001-44-2024 modifiant le règlement de zonage 1001 afin de préciser les constructions accessoires pour les usages de la classe P-1.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

De déposer et d'adopter le premier projet règlement numéro 1001-44-2024 modifiant le règlement de zonage 1001 afin de préciser les constructions accessoires pour les usages de la classe P-1 ;

Qu'une consultation publique sur le projet se tiendra le 27 juin 2024 à 18 h 30.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 10 juin 2024

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8254-06-24 8.3

Adoption du deuxième projet du règlement numéro 1001-43-2024 modifiant le règlement de zonage 1001 afin de préciser l'autorisation relative à l'installation d'un quai pour les usages commerciaux, industriels et publics

ATTENDU le projet de règlement numéro 1001-43-2024 modifiant le règlement de zonage 1001 afin de préciser l'autorisation relative à l'installation d'un quai pour les usages commerciaux, industriels et publics ;

ATTENDU le dépôt d'un premier projet de règlement le 13 mai 2024 ;

ATTENDU la tenue d'une assemblée de consultation publique le 29 mai 2024 aux termes d'un avis public publié le 22 mai 2024 ;

ATTENDU l'avis de motion donné le 13 mai 2024.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'adopter le deuxième projet du règlement numéro 1001-43-2024 modifiant le règlement de zonage 1001 afin de préciser l'autorisation relative à l'installation d'un quai pour les usages commerciaux, industriels et publics.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8255-06-24 8.4

Avis de motion et adoption du premier projet du règlement numéro 1000-04-2024 concernant le plan d'urbanisme

Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller dépose un avis de motion que lors d'une prochaine assemblée un projet de règlement sera soumis au vote afin de modifier le règlement numéro 1000 et ses amendements concernant le plan d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

De déposer et d'adopter le premier projet du règlement numéro 1000-04-2024 concernant le plan d'urbanisme ;

De tenir une consultation publique sur le projet le 27 juin 2024 à 18 h 30.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 10 juin 2024

8256-06-24 8.5

Avis de motion et dépôt du projet du règlement numéro 480-2024 sur les nuisances

Caroline Desrosiers, conseillère donne l'avis de motion du projet de règlement numéro 480-2024 sur les nuisances.

Caroline Desrosiers, conseillère dépose le projet de règlement numéro 480-2024 sur les nuisances.

8257-06-24 8.6

Avis de motion et adoption du premier projet du règlement numéro 337-4-2024 concernant les ententes avec les promoteurs relativement à des travaux municipaux

Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller dépose un avis de motion que lors d'une prochaine assemblée un projet de règlement sera soumis au vote afin de modifier le règlement numéro 337-2-2024 et ses amendements concernant les ententes avec les promoteurs relativement à des travaux municipaux.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

De déposer et d'adopter le premier projet du règlement numéro 337-4-2024 concernant les ententes avec les promoteurs relativement à des travaux municipaux ;

De tenir une consultation publique sur le projet le 27 juin 2024 à 18 h 30.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

8258-06-24 9.1

Nomination d'un (1) lieutenant éligible

ATTENDU la résolution 7519-04-22 ;

ATTENDU la réussite de la formation d'officier 1 par monsieur Francis Pelletier, pompier ;

ATTENDU les quatre (4) années de service de ce dernier au sein de notre organisation ;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service de la Sécurité publique et incendie.

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN HARVEY, CONSEILLER

De maintenir la décision prise à la résolution 7519-04-2022 et d'intégrer monsieur Francis Pelletier au poste de lieutenant éligible au Service de sécurité incendie, et ce, à compter du 10 juin 2024 ;

Que le salaire et les conditions de travail soient ceux prévus à la Politique de gestion des ressources humaines des pompiers.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 10 juin 2024

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10.0 ENVIRONNEMENT

8259-06-24 10.1 **Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif en environnement tenue le 3 juin 2024**

John Dalzell, conseiller dépose le procès-verbal de la séance du comité consultatif en environnement tenue le 3 juin 2024.

8260-06-24 10.2 **Demande de subvention au Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) pour le projet sentiers du village**

ATTENDU le désir du conseil de favoriser le vieillissement actif en permettant aux aînés de pratiquer la marche de façon sécuritaire dans le noyau villageois ;

ATTENDU le désir du conseil de mettre en valeur le noyau villageois en favorisant l'interconnexion entre les quartiers, les commerces et les bâtiments municipaux ;

ATTENDU le désir du conseil de favoriser des projets de développement durable pour tendre à une accessibilité universelle et s'engage à effectuer l'entretien des infrastructures subventionnées ;

ATTENDU QUE l'aide financière du PRIMA peut être accordée à raison de 100 % de la valeur des travaux admissibles approuvés jusqu'à concurrence d'un maximum de 100 000 \$ et que la Municipalité s'engage à assumer les coûts au-delà de l'aide financière.

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN HARVEY, CONSEILLER

De mandater madame Anne-Claire Robert, directrice générale et greffière-trésorière, de préparer et faire une demande de subvention au PRIMA ;

D'autoriser madame Anne-Claire Robert, directrice générale et greffière-trésorière, de signer tous les documents nécessaires pour réaliser la présente, dans le respect de toutes les modalités du Guide du PRIMA.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8261-06-24 10.3 **Adoption du règlement d'emprunt numéro 603-2024 modifiant la clause de taxation du règlement 603-2023**

ATTENDU l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement numéro 603-2024 modifiant la clause de taxation du règlement numéro 603-2023 lors de la séance du 13 mai 2024.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 10 juin 2024

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'adopter le règlement numéro 603-2024 modifiant la clause de taxation du règlement 603-2023.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller;
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11.0 DIVERS

12.0 CORRESPONDANCE

La correspondance est déposée au conseil.

13.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

DÉBUT

20 H 21

FIN

20 H 55

14.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller propose la levée de la séance.

Catherine Hamé
Mairesse

Anne-Claire Robert
Directrice générale
Greffière-trésorière

Je, Catherine Hamé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.